DROIT INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPEENNE

- 4 –

Laureline Congnard

EFOP-3.4.3-16-2016-00014

A SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM OKTATÁSI ÉS
SZOLGÁLTATÁSI TELJESÍTMÉNYÉNEK INNOVATÍV
FEJLESZTÉSE A MUNKAERŐ-PIACI ÉS A NEMZETKÖZI
VERSENY KIHÍVÁSAIRA VALÓ FELKÉSZÜLÉS JEGYÉBEN





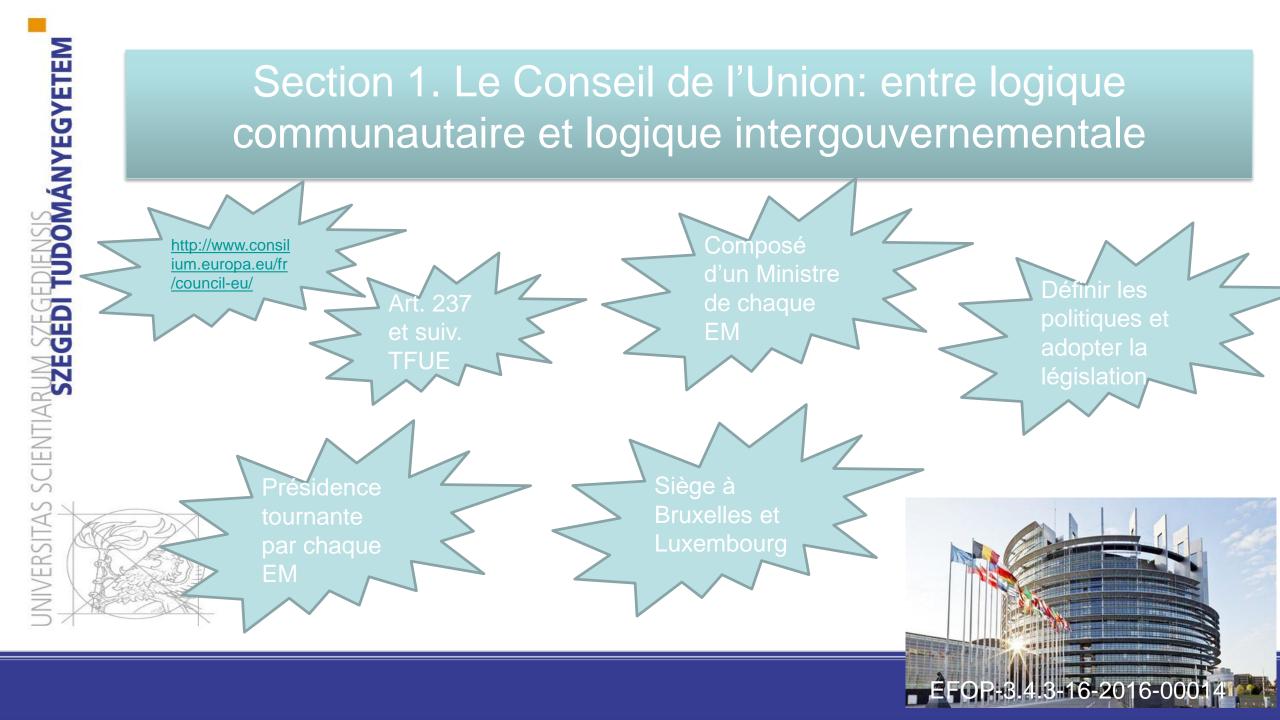
Európai Unió Európai Szociális Alap



BEFEKTETÉS A JÖVŐBE

LECON 4: LE POUVOIR LEGISLATIF

3h00



VERSITAS SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

- A distinguer du Conseil européen
- Communément appelé « Conseil »
- Représente les gouvernements des États membres

- les Etats bénéficient de deux formes de représentation au sein du système institutionnel.
- Représentation non rivale qui tendent à exprimer deux démarches différentes.

A. Historique

«Conseil des Ministres»

1993

Objectif: lutter contre le désinterêt des politiques

- Organe essentiel dès le début de la construction européenne souhaité par les pères fondateurs
- Art. 146 CE prévoyait que "le Conseil soit(est) formé par les représentants des EMs; Chaque gouvernement y délègue un de ses membres"
- monopole de la représentation gouvernementale
- Conseil visait à intégrer la dimension nationale
- unicité





 au profit d'une place équilibrée avec les autres institutions

+ La représentation s'est étendue aux gouvernements fédérés et régionaux

B. Organisation / composition

1. Les membres du conseil

Composé d'un représentant par EM.

Liberté des Etats pour désigner le membre du gouvernement qui les représente au Conseil.

Les Etats fédéraux peuvent être représentés par un membre d'un exécutif d'une collectivité régionale

2. Diversité des formations.

Unicité du Conseil mais diversité de ses formations selon la nature des problèmes abordés.

Entité juridique unique, mais réunion en 10 formations

- 1. La formation principale/historique: Affaires générales "Le CAG"
- 2. les formations dénommées "Conseils spécialisés" ou "sectoriels"
- → compétentes dans un domaine spécifique exigeant une technicité particulière
- **le CAG** qui "assure la cohérence des travaux des différentes formations du Conseil", de préparer les réunions du Conseil et d'en assurer le suivi "en liaison avec le Président du Conseil européen et de la Commission" Art.16§6
- Conseil affaires étrangères présidé par le Haut représentatn pour la politique étrangère et de sécurité commune qui "élabore l'action extérieure de l'Union selon les lignes stratégiques fixées par le Conseil européen" et "assure la cohérence de l'action de l'Union" Art.16§6
- Conseil Affaires économiques et financières
- Conseil Justice et affaires intérieures (JAI)
- Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
- Conseil compétitivité (marché intérieur, industrie et recherche)
- Conseil transports, télécommunications et énergie
- Conseil agriculture et pêche
- Conseil environnement
- Conseil éducation, jeunesse, culture et sport

JIVERSITAS SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

C. Fonctionnement

1. La présidence du Conseil.

Assurée à tour de rôle par chaque EM – 6 mois Trio (18 mois)

Calendrier:

- Autriche : juillet-décembre 2018
- Roumanie : janvier-juin 2019
- Finlande: juillet-décembre 2019
- Croatie: janvier-juin 2020
- Allemagne : juillet-décembre 2020

2. Le Secrétariat général du Conseil (SGC)

- contribue à l'organisation et au contrôle de la cohérence des travaux du Conseil et de la mise en œuvre de son programme de 18 mois.
- assure le sécrétariat du Conseil européen, des conférences intergouvernementales et des négociations d'adhésion
- apporte aussi son appui à la présidence du Conseil dans les négociations qu'elle mène au sein du Conseil et avec les autres institutions de l'UE.

CIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

D. Les organes auprès du Conseil

→ Le COREPER - Comité des représentants permanents

Lecture complémentaire

COREPER - Comité des représentants permanents

- organisme de l'UE
- organe permanent du Conseil de l'UE

Missions:

- Il prépare les travaux du Conseil de l'UE dans une phase de pré-négociations.
- → Instance préparatoire du Conseil
- Tous les points qui figureront à l'ordre du jour du Conseil (à l'exception de quelques questions agricoles) doivent d'abord être examinés par le Coreper, sauf si le Conseil en décide autrement.
- Instance
 - de dialogue (dialogue entre les représentants permanents et dialogue de chacun d'entre eux avec sa capitale) et
 - de contrôle politique (orientation et supervision des travaux des groupes d'experts).

▲ pas un organe décisionnel de l'UE



Origine:

- 1953, le Conseil de la CECA crée une commission de coordination ou COCOR.
 - composé de deux hauts fonctionnaires par État membre.
 - a pour fonction de préparer le travail du Conseil
- Ensuite décision unilatérale des Etats de crée ces RP (statut diplomatique) pour opérer sur le terrain européen et vocation à être l'instrument permanent des Etats au sein du Conseil
- Janvier 1958: Conseil décide de nommer des RP auprès des Communautés et de créer le Coreper



Composition:

- •<u>le Coreper I,</u> composé des <u>représentants permanents adjoints</u> de chaque pays, prépare toutes les autres formations du Conseil.
- •Présidé par le représentant permanent adjoint du pays qui exerce la présidence du Conseil.
- ↓ prépare les travaux de six formations du Conseil:
 - "Agriculture et pêche" (uniquement les questions financières ou les mesures techniques en rapport avec la législation dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire ou dans le domaine de l'alimentation),
 - "Compétitivité",
 - "Éducation, jeunesse, culture et sport",
 - "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs",
 - "Environnement",
 - Transports, télécommunications et énergie".

SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

- <u>le Coreper II</u>, composé des représentants permanents de chaque État membre (Ambassadeurs), traite des sujets à caractère politique, commercial, économique ou institutionnel;
- Il est présidé par le représentant permanent du pays qui exerce la présidence du Conseil.
- ↓ prépare les travaux de quatre formations du Conseil:
 - "Affaires économiques et financières",
 - "Affaires étrangères",
 - "Affaires générales",
 - "Justice et affaires intérieures".

• COREPER: Organe diplomatique ou organe supranational?

 Statut ambigu tant en tant qu'organe de négociation entre représentants permanents (Etats Membres) et organe permanent du Conseil (supranational)

→ Mélange d'intergouvernemental et de supranational

"Il est á la fois á la fois « le serviteur, l'oeil et l'oreille » de son gouvernement á Bruxelles

mais aussi « l'avocat » des intérets européens dans sa capitale"

Dans la pratique

 "Ce sont des fonctionnaires de rang hiérarchique plus élevé, directeurs ou directeurs généraux, qui sont responsables et qui conseillent les ambassadeurs et les ministres en leur fournissant à ce niveau des « Notes à la Présidence » ou speaking notes, véritables grilles d'intervention qui « encadrent le dossier » (entretien, janvier 2003), comme en témoigne cet autre haut fonctionnaire :"

Source: Mangenot Michel, « Une « chancellerie du prince ». Le Secrétariat Général du Conseil dans le processus de décision bruxellois », Politique

 « On mettra dans la note au président : évitez d'ouvrir la discussion là-dessus et essayez de constater un accord, dès lors que vous aurez résolu les autres problèmes. Et demandez si tout le monde peut lever ses réserves. Si quelqu'un s'acharne sur un truc, vous essayez de l'ouvrir sans ouvrir l'ensemble. Sur les questions principales, il faut décrire un petit peu la situation, si possible avoir des suggestions de compromis et dire : si vous parvenez à faire céder l'Espagne et l'Irlande, le Royaume-Uni sera isolé et là, il y aura un moyen de trouver un compromis dans tel sens... Imaginez le scénario » (entretien, janvier 2003).

Lectures complémentaires

- De Schutter Olivier, « La fonction des groupes de pression dans la Communauté européenne », Courrier hebdomadaire du CRISP, 13/1993 (n° 1398-1399), p. 1-53.
- Menon Anand, « L'administration française à Bruxelles », Revue française de science politique, 5/2001 (Vol. 51), p. 763-786.
- Bros Valérie, Khoury Ziad, « L'Europe, vues de l'intérieur », *Le Débat*, 2013/1 (n° 173), p. 135-148.

Lien interactif

https://www.youtube.com/watch?v=bzuzu4-H1as

Sites internet

- http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/coreper.html?locale=fr
- http://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/preparatorybodies/coreper-i/

E. Les attributions du Conseil

- fonctions législatives et budgétaires en codécision avec le PE
- La coordination des politiques des EMs
- L'élaboration de la PESC sur la base des orientations définies par le Conseil européen
- Rôle important dans la négociation et la conclusion d'accords entre l'UE et des pays non membres de l'UE ou des OI.

Compétence dans le domaine économique

- Art. 121 TFUE
- Conseil des affaires économiques et financières (ECOFIN)
- responsable de la politique de l'UE dans trois grands domaines: politique économique, questions fiscales et réglementation des services financiers. Etablit également le budget annuel de l'UE
- composé des ministres de l'économie et des finances de tous les États membres
- Réunion 1 fois / mois

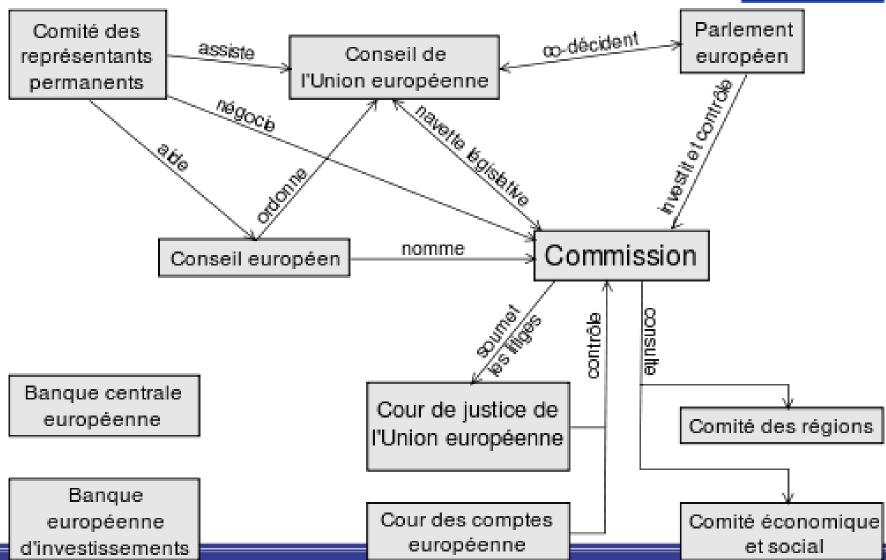
L'EUROGROUPE

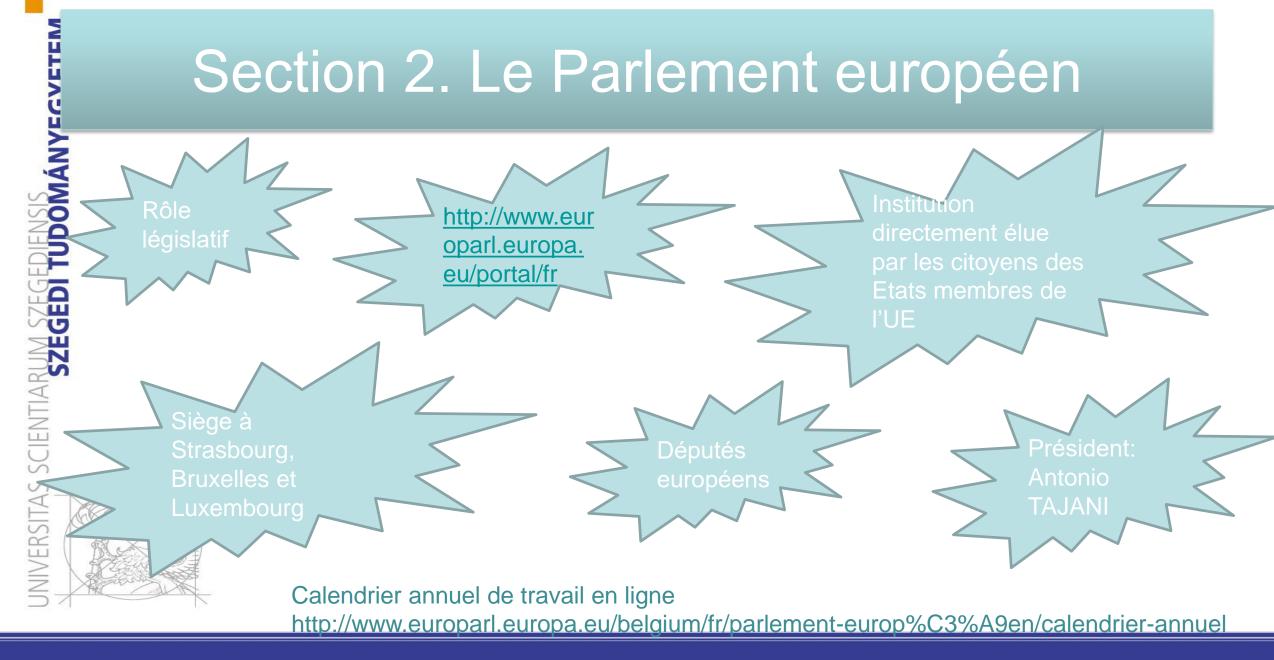
- http://www.consilium.europa.eu/fr/history/?taxld=780
- 1997: Création de l'Eurogroupe
- instance informelle qui réunit les ministres des finances des pays dont la monnaie est l'euro.
- 1 ère réunion de l'Eurogroupe le 4 juin 1998 au château de Senningen, au Luxembourg.
- Pas une instance de décision
- Faciliter les concertations entre EMs participant à la zone €

SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM **NIVERSITAS**

Institutions de l'Union européenne











SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

Virtual reality tour of the European Parliament

https://www.youtube.com/watch?v=r5utr5v
 aUzc

750 députés européens+le Président



1951: Assemblée parlementaire, qui va devenir le PE

Progression avec chaque nouveau traité, le Parlement a acquis plus de pouvoirs démocratiques, de contrôle et législatifs.

A. Organisation du PE

1. Election au suffrage universel direct

Initiallement l'Assemblée : composée de délégués envoyés par leur Etat/par les parlements nationaux selon une procédure fixée par eux.

Réticence de la France pour une élection au suff. univ. direct

Acte du 20 sept 1976: Election au suffr. univ direct

→ Acte portant élection des membres au Parlement européen au suffrage universel direct

Première élection du PE en juin 1979

1984 : vote en faveur d'un scrutin uniforme, proportionnel et régional, pour les élections européennes EFOP-3.4.3-16-2016-00014

2. La procédure électorale unique

Décision n2002/772/CE du Conseil du 25 juin 2002 et du 23 septembre 2002

- Article 1er:
- 1. Dans chaque État membre, les membres du Parlement européen sont élus au scrutin, (...), de type proportionnel.
- (...)

Les règles communes aux Etats membres

•Droit de vote et éligibilité des non-ressortissants

Une directive européenne de 1993 ((93/109/CE) prévoit que "Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen dans l'Etat membre où il réside".

Système électoral

L'élection doit être de type proportionnel, la méthode pouvant être soit le scrutin de liste soit le système de vote unique transférable

Incompatibilités

Le mandat de député européen est incompatible avec certaines professions et fonctions : membre du gouvernement d'un Etat membre, membre de la Commission, juge, avocat général,....



Pour plus d'informations sur les systèmes électoraux et modes de scrutin

→ Voir le site The electoral knowledge network ACE

3. Nombre de représentants et principe de répartition des sièges

- Changement avec le TFUE et la législature de 2014
- → 750 Députés + le Président
- → PE a connu des variations dû à l'adhésion de nouveaux EMs ou aux mesures adoptées par les traités entrant en vigueur
- Répartition nationale :
- Le nombre de députés représentant chaque Etat membre varie en fonction du nombre d'habitants. = critère démographique.

Nombre total maximum de députés européens:

750 + le Président

Nombre maximum de députés par pays:

96

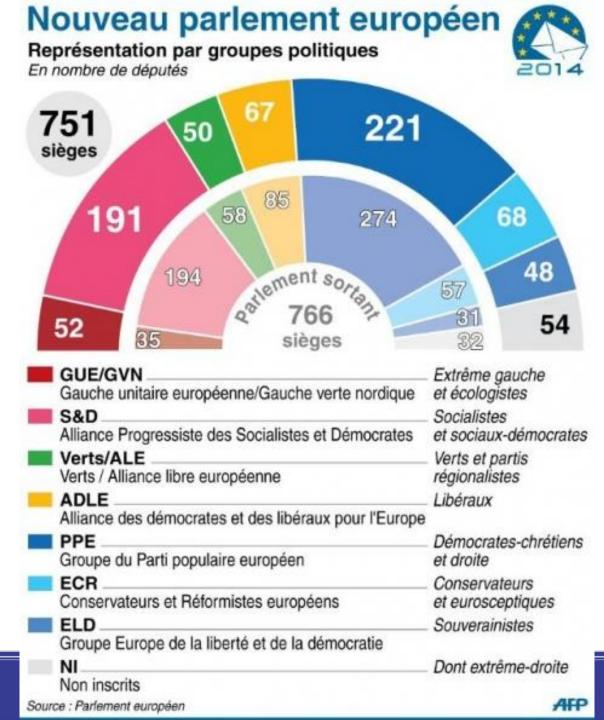
Nombre minimum de députés par pays:



NIVERSITAS SCIENTIARUM SZEGEDIFNSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

Répartition actuelle par pays

Pays	Nombre de députés
Allemagne	95
France	74
Royaume-Uni, Italie	71
Espagne	54
Pologne	51
Roumanie	32
Pays-Bas	26
Belgique, Grèce,	21
Hongrie, Portugal, République tchèque	21
Suède	20
Autriche	18
Bulgarie	17
Danemark, Finlande,	13
Slovaquie	13
Lituanie, Irlande, Croatie	11
Lettonie	8
Slovénie	8
Chypre, Estonie, Luxembourg, Malte	6



4. Statuts des membres

→ indépendance des parlementaires Décision du PE 2005/684/CE (28 sept 2005) portant adoption du statut des députés au Parlement européen

* Durée et nature du mandat: 5 ans et représentatif

* Incompatibilités

- la qualité de membre du gouvernement d'un EM
- la qualité de député d'un parlement national
- le statut de membre d'une autre institution européenne.
- Médiateur européen

Certains pays posent des règles d'incompatibilité supplémentaires pour un député européen.



B. Fonctionnement

1. Les organes de direction

- Direction assurée par
 - le Président élu par le PE (2ans ½)
 - les vices présidents (14)
 - le bureau
 - le collège des questeurs
 - la conférence des Présidents

Le Président

- Antonio TAJANI (Italien) PPE/Forza Italia 17 janv. 2017
- PE placé sous l'autorité du Président
- Elu par l'Assemblée
- mandat de 2ans ½ renouvable soit une demi-législature

Missions:

- Rôle d'impulsion et de cohésion.
- dirige les travaux du Parlement et de ses organes
- représente le Parlement européen à l'extérieur et dans ses relations avec les autres institutions de l'Union.
- rend exécutoire le budget de l'Union européenne une fois qu'il l'a signé.
- Dans le cadre de la procédure législative ordinaire, le Président signe avec le Président du Conseil tous les actes législatifs.
- Président prend la parole devant le Conseil européen avant chacune des réunions de celui-ci.

- * Le bureau
- Organe de direction du PE
 - Président du PE
 - 14 Vice-Présidents
 - 5 questeurs
- * La conférence des Présidents
- Organe politique du PE
- Réunit les Présidents de chaque groupe politique



2. Les formations / les commissions

http://www.euro parl.europa.eu/c ommittees/fr/par liamentarycommittees.html

a- les commissions législatives

3 commissions constituées par le PE (pouvoir d'auto organisation)

- commissions permanentes (20 composées de 24 à 76 députés)

→Affaires étrangères (Droits de l'homme et Sécurité et défense) / - Développement / -Commerce international / - Budgets / - Contrôle budgétaire / - Áffaires économiques et monétaires / - Emploi et affaires sociales / - Environnement, santé publique et sécurité alimentaire / - Industrie, recherche et énergie / - Marché intérieur et protection des consommateurs / - Transports et tourisme / - Développement régional / - Agriculture et développement rural / - Pêche / - Culture et éducation / - Affaires juridiques, Libertés civiles, justice et affaires intérieures / -Affaires constitutionnelles / - Droits de la femme et égalité des genres / - Pétitions.

- commissions temporaire
- commissions d'enquête

b- les groupes politiques

VIVERSITAS SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

Législature européenne 2009-2014

Ó	PPE Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)	274 Å 35.77 %
S&D	S&D Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen	196 📥 25.59 %
*	ADLE Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe	83 ⁶ 10.83 %
•	Verts/ALE Les Verts/Alliance libre européenne	57 Å 7.44 %
ECR	ECR Conservateurs et Réformistes européens	57 – 7.44 %
*	GUE/NGL Gauché unitaire européenne/Gauche verte nordique	35 Å 4.57 %
EFD Jump 1 United to Arranses	EFD Groupe Europe libertés démocratie	31 Å 4.05 %
NI	NI Non-Inscrits – Membres apparentés à aucun groupe politique	33 Å 4.31 %

VIVERSITAS SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

Législature européenne 2014-2019

(i)	PPE Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)	221 📥 29.43 %
S&D	S&D Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen	191 📥 25.43 %
RCR	ECR Conservateurs et Réformistes européens	70 a 9.32 %
*	ADLE Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe	67 ^ 8.92 %
*	GUE/NGL Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique	52 📥 6.92 %
•9	Verts/ALE Les Verts/Alliance libre européenne	50 a 6.66 %
EFD Later I Hall I	EFD Groupe Europe libertés démocratie	48 a 6.39 %
NI	NI Non-Inscrits – Membres apparentés à aucun groupe politique	43 a 5.73 %
	Autres Nouveaux élus sans appartenance à un groupe politique du Parlement sortant	9 1.26 %

NIVERSITAS SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS Szegedi tudományegyetem

Critères pour la formation d'un groupe politique

25 députés au minimum

membres représentant au moins un quart des États membres

Appartenance à un seul groupe politique



Députés par État-membre et groupe politique 8ème législature

http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/crosstable.html

 http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?langu age=fr&type=IM-PRESS&reference=20060215FCS05277#title2

Coosemans Thierry, « Les partis politiques transnationaux et les groupes politiques dans l'Union européenne », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 15/2000 (n° 1680-1681), p. 1-71.

→ Article disponible sur cairn.info

SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

Analyse des dernières élections en 2014

Progression du nationalisme

Abstention en hausse

Progression de la gauche radicale

Extrême droite

 Après les élections européennes de 2014, les membres de l'Alliance européenne pour la liberté n'arrivent pas à constituer un groupe

 16 juin 2015: création du groupe « Europe des nations et des libertés » annoncée par Marine Le Pen (FR) et Geert Wilders (PB)

Intergroupe

 "constitués par des députés appartenant à tout groupe politique et à toute commission parlementaire en vue de tenir des échanges de vue informels sur des thèmes particuliers et de promouvoir des contacts entre les députés et la société civile."

 Exemples: Droits de l'enfant / Stratégie numérique / Handicap / LGBT

SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

C. Les pouvoirs du Parlement

- Voir également:
 - http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/201
 - Pouvoirs et procédures
 - Droits de l'homme et démocratie

- Dans les traités originaires : faible pouvoir attribué au PE
 - pouvoir consultatif
 - contrôle politique dans le cadre de la motion de censure
- pas d'influence sur le processus décisionnel

Renforcement des pouvoirs avec le TFUE





- * Procédure législative ordinaire
- * initiative législative / droit d'initiative
- * Consultation

b→ Participation au pouvoir budgétaire

c→ Participation à la conclusion des accords internationaux

d→ Participation au pouvoir politique

e→ un PE plus proche des citoyens

* Initiative citoyenne



SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

* Concernant l'initiative législative / droit d'initiative : Article 225 TFUE

– Le Parlement européen peut, à la majorité des membres qui le composent, demander à la Commission de soumettre toute proposition appropriée sur les questions qui lui paraissent nécessiter l'élaboration d'un acte de l'Union pour la mise en œuvre des traités. Si la Commission ne soumet pas de proposition, elle en communique les raisons au Parlement européen.

= droit d'initiative législative qui permet au PE de demander à la Commission de soumettre une proposition.

pouvoir d'initiative indirect soumis à l'appréciation de la commission

VERSITAS SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

* Consultation

 application de cette procédure à la fiscalité, à la concurrence, au rapprochement des législations qui ne sont pas liées au marché intérieur, et à certains aspects de la politique sociale.

b→ Participation au pouvoir budgétaire

- A l'origine des traités : pouvoir consultatif du PE dans ce domaine.
- Avec le TFUE PE : devient une des branches de l'autorité budgétaire à côté du Conseil. (article 314 du TFUE).
- Il place en outre le Parlement sur le même plan que le Conseil lors de la procédure budgétaire annuelle
- Présence du PE dans le processus budgétaire dès le stade préparatoire :
 - → détermine les orientations générales et la nature des dépenses.
 - → arrête le budget et
 - → en contrôle l'exécution (article 318 du TFUE).
 - → II donne décharge sur l'exécution du budget (article 319 du TFUE).
- Enfin, le Parlement doit approuver le cadre financier pluriannuel (article 312 du TFUE).



c→ Participation à la conclusion des accords internationaux

Droit d'approbation ou de rejet

d→ Participation au pouvoir politique

- Exerce un contrôle politique sur les différentes institutions de l'Union
 - les débats parlementaires
 - les questions parlementaires permet d'obtenir une réponse spontanée de l'institution sollicitée.
- * Contrôle politique verticale envers la Commission
 - droit d'investiture
 - → consentement du PE dans la désignation du Président de la commission
 - → consentement du PE lors de l'investiture ducollège des commissaires
 - motion de censure

e → un PE plus proche des citoyens

- Objectif : combattre le déficit démocratique, l'euroscepticisme, et les difficultés de communication avec les citoyens.
- Impératif participatif
- Selon l'article 227 du TFUE, La commission des pétitions du PE assure le lien entre les citoyens européens et les institutions de l'Union européenne. En vertu des traités, tous les citoyens européens ont le droit de s'adresser au Parlement européen concernant tous types de problèmes rencontrés dans leur vie quotidienne, dés lors que la question posée relève de la compétence de l'Union européenne.

I. Droit de pétition

Un des droits fondamentaux du citoyen européen

Base juridique

Articles 20 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et article 44 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Article 227 du TFUE, La commission des pétitions du PE assure le lien entre les citoyens européens et les institutions de l'Union européenne.

Procédure

Comment? Où?

- Les pétitions doivent mentionner le nom, la nationalité et le domicile de chacun des pétitionnaires.
- Elle peut avoir la forme d'une requête, d'une plainte, individuelle, collective, ou en se joignant à une pétition existante.
- ➤ Elles doivent être rédigées dans une des langues officielles de l'Union européenne.
- ➤ Envoyée par:
 - -voie électronique, par le biais du portail des pétitions
 - -envoi par courrier

QUI? (qui peut écrire?)

Citoyen (*physique ou morale*) ou résident de l'Union Européenne

QUOI?Domaines de compétences de l'UE:

- ➤ les droits de citoyen européen énoncés dans les traités ;
- ➤ les questions environnementales ;
- ➤ la protection des consommateurs ;
- ➤ la libre circulation des personnes, des marchandises et des services, et le marché intérieur ;
- ➤ les questions liées à l'emploi et la politique sociale ;
- ➤ la reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- d'autres problèmes relatifs à la mise en œuvre du droit communautaire.

Réunion de la commision tous les mois sauf en août (vacance parlementaire)

La pétition est clôse

après recevabilité;

lorsque la commission ne peut donner suite;

après retrait de la pétition par le pétitionnaire

confidentialité lors de la transmission d'une pétition

Possibilité de s'adresser à SOLVIT http://ec.europa.eu/solvit/index_fr.htm

UM SZEGEDII	
UNIVERSITAS SCIENTIAR	

2015					
Objet	Nombre de pétitions	%			
Environnement	174	9,2			
Justice	142	7,5			
Marché intérieur	139	7,3			
Droits fondamentaux	84	4,4			
Transports	84	4,4			
Santé	78	4,1			
Emploi	74	3,9			
Affaires sociales	60	3,2			
Éducation et Culture	57	3,0			
Propriété et restitution	32	1,7			
Autres	974	51,3 FOP-3.4.			

-16-2016-00014



Exemples

- Pétition n° 0481/2017, présentée par T. K., de nationalité hongroise, sur les prêts en devise étrangère en Hongrie
- Le pétitionnaire fait part de son indignation face à la mauvaise administration présumée des prêts en franc suisse en Hongrie. Il accuse certains membres du secteur bancaire et de l'élite politique de spéculer contre la monnaie nationale et d'en tirer de grands bénéfices. Il souligne le cas particulier de M. László Póka, un militant dans les domaines des droits civiques et des prêts en franc suisse, qui aurait été persécuté et traité de façon arbitraire.

II. Initiative citoyenne (ICE)

http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome?lg=fr

Avancée démocratique « Elle confèrera une nouvelle dimension à la démocratie européenne, complètera l'ensemble des droits liés à la citoyenneté de l'Union et alimentera le débat public autour de la politique européenne, contribuant ainsi à créer un véritable espace public européenne, contribuant ainsi à créer un véritable espace public européenne, commission au sujet de l'ICE, Livre vert sur une initiative citoyenne européenne, COM(2009) 622 final, du 11.11.2009

Objectif: faire participer les citoyens à l'élaboration des politiques de l'Union



Base Juridique

 Article 11, paragraphe 4, du traité sur l'Union européenne (traité UE)

«[d]es citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités».

- Article 24, premier alinéa, TFUE
- Règlement (UE) no 211/2011
- Article 197 bis du règlement du PE

Objectif: inviter la Commission à présenter des propositions législatives dans des domaines relevant de sa compétence.

Conditions:

minimum **un million** de citoyens issus d'au moins **un quart** des EM

Les initiateurs d'une initiative citoyenne doivent former un comité des citoyens composé d'au moins sept citoyens de l'Union résidant dans au moins sept États membres différents.

Initiatives réussies

Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques 25/01/2017 Réponse de la Commission avant le : 08/01/2018 Le 3.6.2015, la Commission a adopté une communication dans laquelle elle présente les mesures qu'elle a l'intention de prendre en réponse à l'initiative «Stop Vivisection». Le 18 avril 2017, le médiateur européen a rendu une décision concernant l'initiative «Stop Vivisection».	Intitulé	<u>Date</u> <u>d'enregistrement</u>	Réponse de la Commission et suivi
a adopté une communication dans laquelle elle présente les mesures qu'elle a l'intention de prendre en réponse à l'initiative «Stop Vivisection». Le 18 avril 2017, le médiateur européenne.		25/01/2017	'
	Proposition d'un cadre législatif visant à l'abolition de l'expérimentation animale dans l'Union		a adopté une communication dans laquelle elle présente les mesures qu'elle a l'intention de prendre en réponse à l'initiative «Stop Vivisection». Le 18 avril 2017, le médiateur européen a rendu une décision concernant l'initiative «Stop

46-204<mark>6-00014</mark>

Un de nous

La dignité et l'intégrité de l'embryon humain doivent être respectées.

l'UE devrait interdire
et mettre fin au
financement des
activités qui
impliquent la
destruction
d'embryons humains,
en particulier dans les
domaines de la
recherche, de l'aide au
développement et de la

1/05/2012

ECI(2012)000005

Dans la communication adoptée le 28.5.2014, la Commission explique qu'elle a décidé de ne pas soumettre de proposition législative, étant donné que les États membres et le Parlement européen venaient seulement de débattre et décider de la politique de l'Union dans ce domaine. La Commission a conclu à l'adéquation du cadre de financement en vigueur, alors sécemment examiné et adopté par les États nembres de l'UE et par le Parlement européen

VIVERSITAS SCIENTIARUM SZEGEDIENSIS SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM

L'eau et
l'assainissement sont
un droit humain! L'eau
est un bien public, pas
une marchandise!

10/05/2012

Dans son <u>programme de travail annuel pour 2017</u>, la Commission a annoncé qu'elle va présenter:

- une proposition législative prévoyant des exigences minimales de qualité applicables à la réutilisation de l'eau à des fins d'irrigation et d'alimentation des nappes souterraines;
- une révision de la directive sur l'eau potable donnant suite à l'initiative «Right2Water», qui s'appuiera sur l'évaluation de la directive menée en 2016 et sur les résultats de la consultation publique sur la qualité de l'eau potable dans l'UE, réalisée en 2014.

Une modification de la directive sur l'eau potable, visant à améliorer le contrôle de l'eau potable dans toute l'Europe, est entrée en vigueur le 28.10.2015 · La quatrième conférence européenne sur l'eau a eu lieu à Bruxelles les 23 et 24 mars 2015. Elle a porté principalement sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et de la directive sur les inondations, et notamment sur le rôle des politiques relatives à l'eau dans le contexte de la croissance économique.

- Le <u>quatrième rapport sur la mise en œuvre</u> de la directive-cadre sur l'eau et de la directive sur les inondations a été publié le 9.3.2015.
- La Commission préparera un réexamen de la directive-cadre sur l'eau, conformément aux dispositions de l'article 19, paragraphe 2, de la directive.



Volonté de réformer le système :

Une initiative citoyenne européenne plus accessible

- Proposition de REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'initiative citoyenne européenne
- Bruxelles, le 13.9.2017 COM(2017) 482 final 2017/0220 (COD)

citoyens. »

« L'objectif de la présente proposition est <u>d'améliorer le mode de</u> <u>fonctionnement de l'ICE</u> en <u>remédiant aux insuffisances constatées</u> au cours des dernières années, les principaux objectifs stratégiques étant i) de <u>rendre l'ICE plus accessible</u>, <u>moins lourde et plus facile à utiliser</u> pour les organisateurs d'une initiative et ceux qui la soutiennent; et ii) de <u>réaliser pleinement le potentiel de l'ICE</u> en tant qu'outil permettant de renforcer le débat et la participation, y compris celle des

jeunes, au niveau européen ainsi que de rapprocher l'UE de ses

A lire sur l'initiative citoyenne

 Dufrasne Marie, « L'initiative citoyenne européenne révèle l'impasse communicationnelle entre les citoyens et les institutions », Hermès, La Revue, 2017/1 (n° 77)

 E. van Rijckevorsel, "Initiative citoyenne et dérapages démocratiques" dans l'UE", Journal du droit européen, 2016